



La sécurité a un coût :  
optez pour des travaux responsables.



Particuliers, entreprises

Coordonnées de l'entreprise



Service communication de la DIRECCTE Auvergne-Rhône-Alpes - mars 2018 / crédits photo OPPBTP

Ce document a été réalisé dans le cadre du PRST3 Auvergne Rhône Alpes par:



<http://www.chutesdehaleur.com/>

# Vous souhaitez réaliser des travaux? CHOISISSEZ LA SÉCURITÉ!



**DIRECCTE** Auvergne-Rhône-Alpes  
Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi



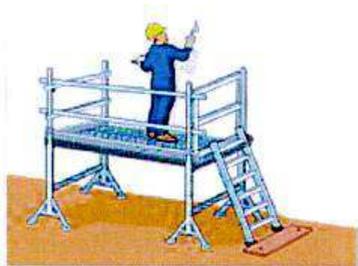
# Chantier sécurisé = respect des délais, travail performant, sérénité



Travaux sur toiture =  
protection en bas de pente



Travaux sur façade =  
échafaudage vérifié et sécurisé



Travaux intérieur =  
plateforme stabilisée et protégée



Ouverture sur le vide =  
garde-corps temporaire



Travaux ponctuels =  
plateforme individuelle

**Travailler en hauteur** peut occasionner des chutes : c'est la première cause **d'accidents du travail mortels** dans le secteur du bâtiment.

Travaux sur toiture, sur façade, de pose de fenêtres, de peinture..., vous faites appel à une entreprise pour réaliser vos travaux. Vous devez **veiller à la sécurité de vos prestataires**.

Choisir une entreprise qui utilise des moyens de protection conformes et adaptés

**c'est empêcher**

- l'accident grave ou mortel
- la désorganisation ou l'arrêt du chantier
- les retards de travaux et de problèmes de qualités

